

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUIN 2018**

**PRESENTS : Thierry CADENET, Sophie MURET, Yves GAZZO, Philippe VIALA, Marie-Laure VINAS, Célia GLANDIERES, Julie VIALA, Frédéric RIGAL, Yoann FORESTIER.**

**ABSENTS : Julie GELY**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Célia GLANDIERES**

La séance est ouverte à 18h30.

Présentation de Monsieur Romain BOUTRY, repreneur de l'exploitation de Jean-Paul SCOQUART à Bengouzal à l'ensemble du Conseil Municipal.

- **TARIFICATION DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal, qu'à la demande des services de la préfecture, afin de respecter la législation, il est nécessaire de revoir la tarification de l'eau. Cela entraîne une baisse du prix de l'abonnement et une légère augmentation du prix du m3.

Il est nécessaire de revoir la tarification, à savoir :

**Actuellement, les tarifs sont les suivants :**

- Location de compteur principal : 104 €
- Location compteur jardin : 52 €
- Consommation eau en m3 : 1.10 €
- Part fixe assainissement : 80 €
- Part variable sur consommation : 0.90 €

Monsieur le Maire propose à son assemblée :

- Location de compteur principal : 96 €
- Location compteur jardin : 48 €
- Consommation eau en m3 : 1.20 €
- Part fixe assainissement : 79 €
- Part variable sur consommation : 1 €

Adopté à l'unanimité.

- **DELEGATION A UNE AGENCE IMMOBILIERE LE RECRUTEMENT DES LOCATAIRES ET LA REALISATION DES ETATS DES LIEUX**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la possibilité de déléguer à une agence immobilière le recrutement des futurs locataires sur la commune et la réalisation des états des lieux.

L'agence proposée est l'agence LIEURE domiciliée au VIGAN. Une convention devra être passée. Adopté à l'unanimité.

- **DELIBERATION INDEMNITES PERCEPTEUR PLURIANNUELLE**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal l'obligation de prendre une délibération pour le versement des indemnités de la perceptrice, valable pour toutes les années à venir.

- **SUBVENTION IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

Afin de favoriser le développement des entreprises sur la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser sous forme de subvention à celles qui entreprennent des travaux de rénovation ou d'extension, 50% du montant de la taxe d'aménagement que la commune perçoit.

- **PROJET EOLIEN**

Afin de faciliter le travail de la société BORALEX qui a été retenue pour travailler sur l'implantation d'un projet éolien, le Conseil Municipal autorise le maire à signer une promesse de bail sur diverses parcelles avec cette société.

- **SALLE COMMUNALE : CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE**

Parmi les propositions reçues, le Conseil Municipal décide de retenir celle d'Eric BERTRAND, EB ARCHI, comme maître d'œuvre pour le projet de salle communale.

Adopté à l'unanimité.

- **AMENAGEMENT SALLE CAPITULAIRE : CHOIX D'UN SCENOGRAPHE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir travailler sur l'aménagement de la salle capitulaire, il est nécessaire d'avoir recours à un scénographe.

Le choix se porte sur monsieur Bruno SEILLIER. Son devis s'élève à 17 820 €.

Adopté à l'unanimité.

- **PROMESSE UNILATERALE DE VENTE AU PROFIT DU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de promesse unilatérale de vente a été réalisé par le département de l'Aveyron afin de régulariser la situation de plusieurs aires de croisement sur la route de la gare.

Le prix est fixé à 0.30€ le m2.

Pour la parcelle E 25, le montant s'élève à 285 €,

Pour la parcelle E26, le montant s'élève à 146.40 €.

Adopté à l'unanimité.

- **DISPOSITIF MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DU CENTRE DE GESTION**

Le Centre de Gestion de l'Aveyron s'est porté volontaire pour expérimenter le nouveau dispositif de médiation préalable obligatoire à compter du **1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 18 novembre 2020**.

L'intérêt de la médiation préalable est de permettre de trouver une solution amiable aux litiges de la fonction publique opposant les agents à leur collectivité.

Monsieur le Maire lit à l'assemblée les diverses lois et arrêtés interministériels qui s'y rapportent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention relative à la médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de l'Aveyron.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) **Prêt du camion** : le Conseil Municipal fixe le prix de la location du camion à 0.50€/Kms. Tout prêt sera soumis à l'aval du maire en fonction de la disponibilité. Il demeure gratuit pour les associations.
- 2) **Ruines et biens sans maître** : le processus de reprise des ruines et biens sans maître enclenché en 2017 arrive à son terme. Durant la période de publication, personne ne s'étant

présenté, le Conseil Municipal va procéder à l'incorporation de ces biens dans le patrimoine communal et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

- 3) **Périmètre Protection de la Source de la Roque** : le maire informe l'assemblée que Mr BLANCHET, hydrogéologue agréé, a été nommé par l'Agence Régionale de Santé et que le cabinet CALLIGE a été retenu pour assurer le montage du dossier.
- 4) **Téléphone mobile** : le maire informe l'assemblée qu'Orange a installé un émetteur mobile 4G.

D'autre part, le ministre de la cohésion des territoires a adressé un courrier à la mairie l'informant que nous avons été retenus parmi les 600 sites qui doivent être équipés d'un site mutualisé entre les opérateurs mobiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.